

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL 2021 – U52
Indications sur les attentes – C-AP 2106-FHG HGEC 2

Le règlement d'examen précise que la sous-épreuve d'histoire-géographie vise à évaluer « la maîtrise des savoirs et des capacités en histoire-géographie », ainsi que les connaissances et compétences en enseignement moral et civique (EMC) des candidats.

« L'épreuve [...] comporte trois parties, notées respectivement 9, 4 et 7 points ». Cette répartition est **immuable**.

Une **évaluation globale** de chaque partie permet de prendre en compte tout élément de réponse pertinent par rapport au sujet même s'il ne figure pas dans les éléments attendus.

Dans cette perspective il apparaît important que les correcteurs prennent en compte les recommandations suivantes :

- le barème de correction n'est pas un barème dégressif où il s'agirait de soustraire des points par rapport à une production idéale ; c'est un **barème cumulatif** et la note maximale est délivrée lorsque la réponse du candidat est pertinente au regard de la question posée ;
- **l'ensemble de l'échelle de notation doit être utilisé** ; c'est ainsi qu'une très bonne copie peut obtenir la note de 20/20 et qu'une très mauvaise copie est sanctionnée par une note très basse.
- Il est nécessaire de rédiger une appréciation générale circonstanciée et de porter une marque ou une appréciation en face de chaque exercice, de façon à ce que l'on ne puisse pas imaginer qu'un exercice n'a pas été corrigé ou pris en compte dans la note globale.

Les indications sur les attentes précisent pour chaque partie du sujet, des « **capacités attendues** » ou « **compétences** » en EMC, des « **éléments attendus** » et ceux qui contribuent à la « **valorisation** » de la note finale.

Les « capacités et éléments attendus » sont ceux que l'on doit retrouver dans la copie d'un candidat à l'issue d'un cycle de scolarité.

Les « éléments de valorisation » portent sur des contenus et des qualités qui ne sont pas attendus d'un candidat pour le niveau d'examen donné. Ils ne sont pas nécessaires pour obtenir la note maximale. Ils compensent d'éventuelles faiblesses et permettent l'attribution de points supplémentaires par rapport à la note globale attribuée à la copie. Le nombre de points de valorisation attribué doit clairement apparaître sur la copie (à côté de la note initialement donnée et avant l'addition du total de points)

Baccalauréat Professionnel et Brevet des Métiers d'Art – Toutes spécialités	
Épreuve E5 Sous-épreuve U52 : Histoire – Géographie – Enseignement Moral et Civique	
Repère de l'épreuve : C-AP 2106-FHG HGEC 2	1/9

**Première partie : Géographie (sujets d'étude)
(9 points)**

Le candidat a le choix entre les deux sujets suivants.

Sujet 1 : la France dans l'Union européenne et dans le monde

• **Repérer dans le temps et dans l'espace (3 points)**

1) Indiquez sur la carte en **ANNEXE 1** le nom de 6 des 7 territoires ultramarins français.

• **Mettre en œuvre les démarches et les connaissances du programme (6 points)**

2) La France a accueilli 89,4 millions de touristes étrangers en 2018. Indiquez trois raisons qui expliquent ce succès français.

3) Citez et présentez 2 organisations internationales dans lesquelles la France joue un rôle important.

Capacités attendues :

Parmi les capacités, on attend en particulier la maîtrise des capacités suivantes :

- compléter une carte simple, un croquis simple relatifs à la situation étudiée
- expliquer les enjeux de la situation étudiée
- utiliser le vocabulaire disciplinaire
- restituer les principales connaissances et notions

Éléments attendus :

Les éléments suivants peuvent être envisagés, sans attendre l'exhaustivité :

- le patrimoine culturel, l'histoire de France, la gastronomie, l'art, la diversité des paysages et des reliefs, la mode, Paris, les infrastructures d'accueil, les transports sont des atouts pour l'accueil des touristes en France
- UNESCO (culture, éducation), l'ONU (paix, sécurité et droits de l'homme), l'UNICEF (enfance), Organisation internationale de la Francophonie (OIF)

Éléments de valorisation :

- la précision des explications et la pertinence des exemples proposés
- toute précision concernant les organisations internationales

OU

Sujet 2 : acteurs et enjeux de l'aménagement des territoires français

• **Repérer dans le temps et dans l'espace (3 points)**

1) Complétez la légende de la carte en **ANNEXE 2** avec les aménagements suivants :

Légende :



: Ligne à Grande Vitesse (LGV)



: l'aménagement touristique du littoral languedocien



: le complexe industrialo-portuaire de Fos-sur-Mer



: massifs montagneux

• **Mettre en œuvre les démarches et les connaissances du programme (6 points)**

- 2) Quelles collectivités territoriales sont compétentes en matière de collecte, de traitement et de valorisation des déchets ménagers ?
- 3) Les collectivités territoriales sont des acteurs de l'aménagement des territoires français. Justifiez cette affirmation en 3 à 5 lignes en l'illustrant avec un exemple d'aménagement de votre choix.

Capacités attendues :

Parmi les capacités, on attend en particulier la maîtrise des capacités suivantes :

- compléter un tableau relatif à la situation étudiée
- localiser une situation par rapport à des repères
- utiliser le vocabulaire disciplinaire
- restituer les principales connaissances et notions

Éléments attendus :

Les éléments suivants peuvent être envisagés, sans attendre l'exhaustivité :

- les communes sont compétentes en matière de collecte, de traitement et de valorisation des déchets ménagers. Cette compétence est transférée aux communautés de communes, communauté d'agglos ou communauté urbaine à laquelle appartient la commune. L'intercommunalité peut aussi se charger des déchets ménagers
- tout exemple de présentation d'aménagement des territoires par une collectivité où sont précisés les acteurs, la localisation et les enjeux est accepté

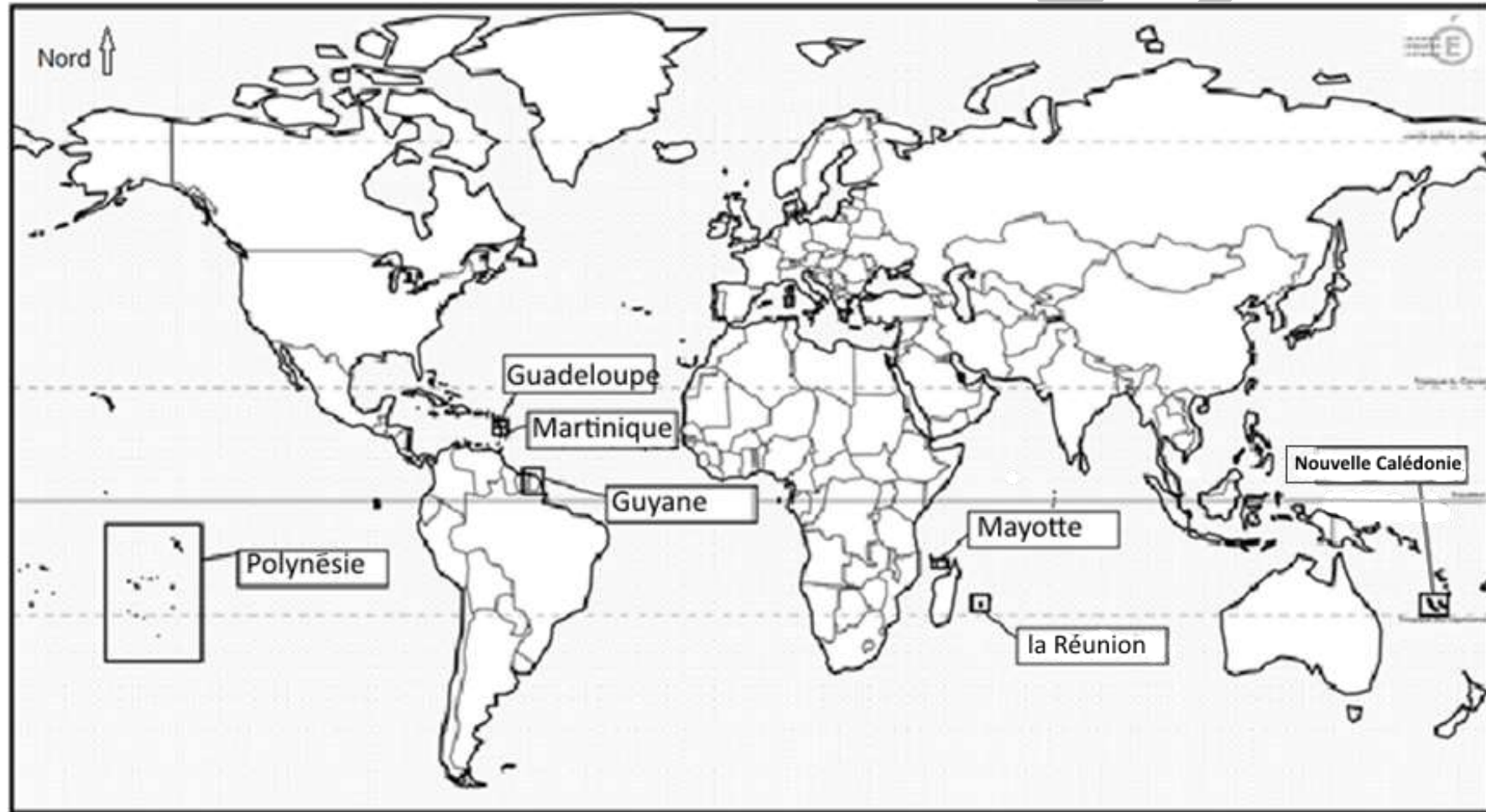
Éléments de valorisation :

- la précision des explications et la pertinence des exemples proposés concernant les collectivités territoriales
- le souci de localiser les exemples choisis
- toute réflexion sur les enjeux (notamment atouts, contraintes, difficultés) des collectivités territoriales dans la mise en œuvre des politiques d'aménagement des territoires

ANNEXE 1 (à compléter)

À RENDRE AVEC LA COPIE

Sujet 1 : la France dans l'Union européenne et dans le monde



Baccalauréat Professionnel et Brevet des Métiers d'Art – Toutes spécialités

Épreuve E5 Sous-épreuve U52 : Histoire – Géographie – Enseignement Moral et Civique

Repère de l'épreuve : C-AP 2106-FHG HGEC 2

4/9

Deuxième partie : Enseignement moral et civique (4 points)

Compétences mises en œuvre

- Identifier et expliciter les valeurs éthiques et les principes civiques en jeu
- Mobiliser les connaissances exigibles
- Développer l'expression personnelle, l'argumentation et le sens critique

Sujet : la responsabilité environnementale et le principe de précaution

QUESTIONS :

- 1) Quel problème Céline Houdayer soulève-t-elle ?
- 2) Selon l'article, relevez les risques auxquels sont confrontés les enfants et les enseignants.
- 3) Pourquoi ce « combat des écoles contre les pesticides » relève-t-il à la fois de la responsabilité environnementale et du principe de précaution ?

INTRODUCTION

Ce sujet s'inscrit dans la question « Biologie, éthique, société et environnement », et porte sur les connaissances du programme : *principe de précaution : sa réalité juridique, ses applications et ses limites*.

Il prend en compte les compétences :

- identifier et expliciter les valeurs éthiques et les principes civiques en jeu
- mobiliser les connaissances exigibles
- développer l'expression personnelle, l'argumentation et le sens critique

Il doit permettre au candidat de questionner la responsabilité environnementale.

Conformément au programme, il invite à réfléchir à partir d'une situation concrète à la mise en application du principe de précaution.

Éléments attendus

Les éléments suivants peuvent être envisagés, sans attendre l'exhaustivité :

- l'usage des produits phytosanitaires questionne et pose un problème sanitaire
- la directrice de l'école maternelle de Saint-Genès-de-Lombaud, Céline Houdayer, prend une décision relevant du principe de précaution. Elle interdit la cour de récréation aux élèves durant le temps scolaire et périscolaire, à cause de l'épandage, dans les vignes à proximité de l'école, des produits phytosanitaires
- l'article du journal Sud-Ouest insiste ensuite pourtant sur les recommandations que les entreprises de l'agrochimie préconisent aux salariés agricoles de ne pas retourner dans les vignes 48 à 72 heures après la diffusion des produits CMR (Cancérogènes, Mutagènes et Reprotoxiques). Ces pesticides sont cancérogènes, mutagènes, reprotoxiques, et certains sont des perturbateurs endocriniens
- le préfet a été alerté par un collectif d'associations afin d'agir en prenant en compte la responsabilité environnementale et au nom du principe de précaution. La situation présentée ici doit permettre au candidat de livrer une définition du principe de précaution et des limites de son application
- l'enjeu est que chacun fasse preuve de responsabilité environnementale

Éléments de valorisation :

Toute réflexion et analyse pertinente apportant des éléments de mise en perspective concernant l'exposition des enfants/élèves face à des produits phytosanitaires et la responsabilité environnementale des utilisateurs de ces produits et leur homologation malgré des doutes et suspicions qui pèsent toujours sur ces pesticides cancérigènes, mutagènes, reprotoxiques, et certains qui sont des perturbateurs endocriniens

CORRIGÉE

Baccalauréat Professionnel et Brevet des Métiers d'Art – Toutes spécialités	
Épreuve E5 Sous-épreuve U52 : Histoire – Géographie – Enseignement Moral et Civique	
Repère de l'épreuve : C-AP 2106-FHG HGEC 2	6/9

Troisième partie : Histoire (situations) (7 points)

Compétences mises en œuvre

- Repérer la situation étudiée dans le temps
- Mettre en œuvre les démarches et connaissances du programme d'histoire
- Exploiter des documents pour analyser une situation historique

Sujet 1 : les 14 points de Wilson

QUESTIONS :

- 1) Quelles sont les valeurs défendues par le président Wilson ? **(DOCUMENTS 1 et 2)**
- 2) Quel est le point de vue de Marcel Cachin sur les quatorze points de Wilson et la Société des Nations ? **(DOCUMENT 2)**
- 3) Pourquoi la Société des Nations est-elle créée ? **(DOCUMENTS 1 et 2)**
- 4) Pourquoi la Société des Nations n'a-t-elle pas rempli son objectif dans l'entre-deux-guerres ?

Compétences mises en œuvre :

- repérer la situation étudiée dans le temps
- mettre en œuvre les démarches et connaissances du programme d'histoire
- exploiter des documents pour analyser une situation historique

Capacités attendues :

Parmi les capacités, on attend en particulier la maîtrise des capacités suivantes :

- raconter et caractériser un événement historique
- relever les informations essentielles contenues dans le document et les mettre en relation avec les connaissances
- dégager l'intérêt et la limite du document

Éléments attendus :

Les éléments suivants peuvent être envisagés, sans attendre l'exhaustivité :

- Wilson et ses valeurs défendues : droit international comme règle de conduite des gouvernements. Principe des nationalités. Respect des traités. Idées de paix universelle, de modération dans la victoire, de souci de justice internationale et d'une paix propre et juste afin qu'elle soit durable
- M. Cachin estime que la paix assise sur les 14 points de Wilson n'est plus qu'une illusion
- La SDN a été créée après le traumatisme de 1914-1918 pour que l'humanité ne soit pas à nouveau confrontée à un conflit comparable
- Les États-Unis n'en font finalement pas partie, l'Allemagne et le Japon quittent la SDN en 1933, le Japon en 1937. La SDN ne dispose pas de force armée, elle ne peut intervenir militairement. Les sanctions économiques eurent peu d'impact. La SDN n'a pas pu enrayer la montée du nationalisme, fascisme, nazisme ni des autres menaces qui sont le prélude au déclenchement de la deuxième Guerre mondiale

Éléments de valorisation :

On valorise tout effort de reformulation, mais aussi tout candidat qui propose des réponses faisant preuve de connaissances au-delà des attendus, d'une maîtrise des capacités visées et de qualités particulières de raisonnement et d'expression.

CORRIGÉE

Baccalauréat Professionnel et Brevet des Métiers d'Art – Toutes spécialités	
Épreuve E5 Sous-épreuve U52 : Histoire – Géographie – Enseignement Moral et Civique	
Repère de l'épreuve : C-AP 2106-FHG HGEC 2	8/9

OU

Sujet 2 : le plan Marshall

QUESTIONS :

- 1) Quels sont les objectifs (explicites et implicites) recherchés par les auteurs de ce document en 1955 ? **(DOCUMENT 1)**
- 2) Pourquoi le plan Marshall est-il qualifié de « plan de paix et de prospérité » ? **(DOCUMENT 1)**
- 3) Selon l'auteur de la dépêche, quel risque encourt l'Europe suite à la proposition du général Marshall ? **(DOCUMENT 2)**
- 4) Quelles sont les conséquences pour l'Europe de la mise en place du plan Marshall ?

Compétences mises en œuvre :

- repérer la situation étudiée dans le temps
- mettre en œuvre les démarches et connaissances du programme d'histoire
- exploiter des documents pour analyser une situation historique

Capacités attendues :

Parmi les capacités, on attend en particulier la maîtrise des capacités suivantes :

- caractériser un personnage et son action en rapport avec la situation étudiée
- relever et classer les informations contenues dans le document
- dégager l'intérêt et les limites du document
- expliquer le contexte, le rôle des acteurs et les enjeux de la situation étudiée

Éléments attendus :

Les éléments suivants peuvent être envisagés, sans attendre l'exhaustivité :

- l'objectif explicite propose de s'abonner gratuitement à la revue et l'objectif implicite est de faire la promotion du plan Marshall auprès des familles par le biais des enfants en leur fournissant ce buvard publicitaire
- les candidats pourront évoquer la nature (financière et matérielle) de l'aide américaine qui a pour objectifs de rétablir la santé économique du monde, de rétablir des conditions politiques et sociales pour que puissent exister des institutions libres, de permettre aux démocraties libérales d'exister face à l'expansion du communisme
- l'Europe encourt le risque de se couper en deux, un bloc de l'ouest et un bloc de l'est. La dépêche belge préconise de prendre garde de ne pas opérer de rupture avec l'Est de l'Europe
- la division de l'Europe en deux blocs distincts : Est/Ouest. Risque de conflit et constitution d'alliances militaires, bipolarisation, mise en place des démocraties populaires à l'Est, présence militaire des États-Unis et de l'URSS en Europe

Éléments de valorisation :

On valorise tout effort de reformulation, mais aussi tout candidat qui fait preuve de connaissances au-delà des attendus, d'une maîtrise des capacités visées et de qualités particulières de raisonnement et d'expression.

Baccalauréat Professionnel et Brevet des Métiers d'Art – Toutes spécialités	
Épreuve E5 Sous-épreuve U52 : Histoire – Géographie – Enseignement Moral et Civique	
Repère de l'épreuve : C-AP 2106-FHG HGEC 2	9/9